

La lettre de l'AMG

avril
2008

numéro 3

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

Editorial	1
La question du mois	2-4
Jamais sans mes potes suite	4
Fondation Artères	5
Mobirad	5
Annuaire voyous	6
Discours du président de l'AMG le 1 ^{er} avril 2008	6-7
Campagne du 1 ^{er} juin	7
Manifestation du 1 ^{er} avril 2008	8-9
Candidatures	10-11
Mutations	11-12
Petites annonces	13
A vos agendas!	14-16



Mais que fait l'AMG?

Vous avez bien entendu: «QUE FAIT L'AMG?» Mais oui, c'est MOI qui pose la question, saperlipopette!

Franchement, nous la connaissons par cœur, cette petite phrase. Elle nous fait le même effet que la tonalité sur la ligne téléphonique quand l'interlocuteur a raccroché, quand il n'y a plus personne au bout du fil. Tut tut tut... Celui qui la pose n'attend en général pas de réponse. Il a déjà raccroché. C'est juste une expression de mauvaise humeur suivie d'un grand silence. Pas le genre de remarque qui vous motive beaucoup.

Le 1^{er} avril, c'était tout le contraire. Il y avait plein de gens souriants et ouverts, prêts à parler, à bouger, à réagir (cf. page 8). Alors là, ça donne envie de faire pareil, ça vous met au boulot. Et ça fait du bien de se bouger quand on y croit. Et puis, il y avait des tas de gens pour penser que c'était bien. Les organisateurs étaient rayonnants. Fourbus, mais rayonnants.

Et après? C'est là que je vous attends. Car le mouvement qui a été initié, c'est un petit début, pas un aboutissement. Il nous reste quelques semaines pour expliquer

pourquoi il faut voter NON à cet article constitutionnel 117a. Pourquoi «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie», c'est un slogan, de la poudre aux yeux. Une combine pour nous glisser en douce ce que nous avons juré ne pas vouloir: une mainmise des assureurs-maladie et, entre les lignes, la fin du libre choix du médecin.

L'AMG? C'est vous tous! Pas le président et quelques joyeux lurons débridés. Ce que fait l'AMG, c'est ce que VOUS allez faire. Parler, informer, expliquer. Evidemment pas pendant la consultation. Mais il y a toujours une demi-minute – hors Tarmed – qui vous permet de dire un mot. Glisser un petit message, juste dire l'essentiel, dire que nous voulons rester libres.

Alors merci de tout cœur à ceux, nombreux, qui ont déjà retroussé les manches, les médecins de famille et tous les autres. Vous êtes fantastiques! Et merci à tous ceux qui vont les retrousser. Dépêchez-vous! Il sera bientôt trop tard.

Pierre-Alain Schneider



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins...

le partenaire qui opère là où vous en avez besoin.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

La question du mois

Ordonnances des dentistes concernant la prescription d'antibiotiques

Un médecin nous écrit: «Il m'arrive fréquemment d'être sollicité par un patient pour l'établissement d'une ordonnance d'antibiotiques, après que celui-ci a consulté son médecin-dentiste. La prescription par le dentiste n'est en effet généralement pas remboursée par l'assurance obligatoire des soins, à la différence de celle établie par le médecin. De ce fait, j'engage, me semble-t-il, ma responsabilité médico-légale vis-à-vis d'une prescription qui n'est pas de mon fait. Quelle attitude le médecin doit-il adopter dans ce type de situation?»

Voici la réponse de M^e Philippe DUCOR :

Il convient tout d'abord de rappeler que toute prescription constitue un acte médical engageant la responsabilité du médecin. Il appartient donc à ce dernier d'observer les règles de l'art lorsqu'il établit une ordonnance, et notamment qu'il s'assure qu'aucune contre-indication médicale n'existe à la prescription du médicament en question. En l'espèce, le médecin ne devra prescrire l'antibiotique que s'il connaît son patient et ses antécédents, et/ou s'il s'est assuré que celui-ci ne présente pas d'allergie ou d'autre contre-indication à cette médication. Il devra en outre s'assurer que le patient ne prend pas les deux prescriptions d'antibiotiques, alors qu'une seule est indiquée médicalement.

Le remboursement de l'antibiotique par l'assurance obligatoire des soins constitue une question distincte de celle de la responsabilité du médecin. La LAMal fournit en ses articles 24 à 31 un catalogue des prestations prises en charge. De fait, la couverture des prestations par l'assurance obligatoire des soins ne dépend pas de l'identité du prescripteur, qu'il soit médecin ou médecin-dentiste. Rappelons que l'article 36 al. 3 LAMal assimile les médecins-dentistes aux médecins lorsque les traitements qu'ils prodiguent sont pris en charge.

La particularité du cas d'espèce provient du fait que la quasi-totalité des prestations effectuées par le médecin-dentiste ne sont pas prises en charge par l'assurance obligatoire des soins, alors que l'essentiel de celles effectuées par le médecin le sont. Il en résulte une sorte de présomption appliquée par l'assureur-maladie, selon laquelle toute prescription d'antibiotiques est refusée à la prise en charge

lorsqu'elle émane d'un médecin-dentiste, et acceptée lorsqu'elle émane d'un médecin. Il n'en reste pas moins que seule la LAMal et son catalogue des prestations gouvernent les prestations prises en charge par l'assurance obligatoire des soins.

Qu'en est-il des situations cliniques dans lesquelles le médecin-dentiste est amené à prescrire des antibiotiques?

Il s'agit tout d'abord de la prévention ou du traitement d'infections de la sphère bucco-dentaire, résultant de traitements prodigués par le médecin-dentiste. Il est bien connu que l'assurance obligatoire des soins ne prend pas en charge les traitements dentaires, sauf exceptions restrictives figurant aux art. 31 LAMal et 17ss. de l'Ordonnance sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins (OPAS – RS 832.112.31). Il en va de même des traitements subsé-



clinique
belmont

Clinique spécialisée dans le domaine des addictions

alcools | dépressions
médicaments | dépendances comportementales
drogues | troubles alimentaires

Thérapie cognito-comportementale
(groupale et individuelle)

Unité hospitalière / Programme de jour

Couverture LAMAL de base
reconnue et remboursée

Médecin répondant: Dr. Ramiro Valdez
Dr. Alain Perroud

Directrice: M^{me} S. Nicole

26, route de Chêne - 1207 Genève
Tél. 022 735 78 11 - Fax 022 735 10 55
sbelmont@bluewin.ch - www.cliniquebelmont.ch

quents faisant partie d'un même complexe de soins dentaires, tels les traitements antibiotiques. Les traitements antibiotiques ici considérés ne tombant pas sous les exceptions légales, ils ne sont pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, indépendamment du fait que le prescripteur soit un médecin-dentiste ou un médecin.

L'autre situation clinique dans laquelle le médecin-dentiste est susceptible de prescrire des antibiotiques concerne la prévention de l'endocardite chez les patients présentant un problème valvulaire ou d'autres problèmes cardiovasculaires. Au regard de la LAMal, cette situation peut être appréhendée de deux manières. On pourrait tout d'abord considérer que le traitement en question constitue un traitement préventif, visant à écarter l'éventualité d'une greffe bactérienne endocardique survenant à la faveur du traitement dentaire. L'assurance obligatoire des soins ne prend en charge que certaines mesures de prévention (examens et traitements préventifs – art. 26 LAMal), lesquelles sont exhaustivement énumérées aux articles 12 à 12e OPAS. Le traitement antibiotique aux fins de prévenir une endocardite n'y figurant pas, nous en concluons qu'il n'est pas pris en charge par l'assurance obligatoire des soins au titre d'une mesure préventive de l'article 26 LAMal. On pourrait ensuite considérer que le traitement antibiotique visant à prévenir l'endocardite fait partie intégrante du traitement dentaire qui le motive. Il convient dès lors d'examiner s'il fait partie des soins dentaires pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, en vertu des art. 31 LAMal et 17ss. OPAS. Le Tribunal fédéral s'est récemment prononcé sur cette question (arrêt 9C.675/2007 du 8 février 2008). Se livrant à une exégèse de l'article 19 litt. d OPAS qui prescrit que l'assurance « prend en charge les

soins dentaires pour réaliser et garantir les traitement médicaux lors d'endocardite », le Tribunal fédéral a considéré que seul le traitement d'une endocardite déclarée, ou à tout le moins dont les premiers signes avant-coureurs se sont déjà fait sentir, est pris en charge par l'assurance obligatoire des soins. Le traitement préventif de l'endocardite par antibiothérapie n'est ainsi pas couvert.

Il résulte de ce qui précède que la prescription d'antibiotiques dans les situations cliniques mentionnées plus haut – foyer infectieux local potentiel ou déclaré résultant d'un traitement dentaire et prévention de l'endocardite chez les patients prédisposés – n'est actuellement pas prise en charge par l'assurance obligatoire des soins, quelle que soit l'identité du prescripteur.

Eu égard à la présomption appliquée par les assureurs-maladie en matière de prescription d'antibiotiques, les amenant à rembourser sans discussion les ordonnances émanant de médecins mais non celles émanant de leurs confrères médecins-dentistes, les membres AMG doivent-ils accéder à la demande de leurs patients? On pourrait certes considérer qu'en prescrivant un antibiotique indiqué par la situation clinique du patient le médecin ne viole aucune règle, le contrôle du caractère remboursable ou non des prestations médicales incombant aux assureurs-maladie. La réalité n'est toutefois pas si simple. La démarche du patient qui demande une nouvelle prescription d'antibiotiques à son médecin après avoir consulté son médecin-dentiste ne vise qu'une seule chose : obtenir le remboursement d'une prestation qui ne devrait pas l'être. En acceptant de lui prêter main forte dans cette entreprise, le médecin viole son obligation d'économicité figurant à l'art. 56 al. 1 LAMal, et est passible des sanctions de l'art. 59 al. 1

suite en page 4

Votre perruque... un instrument de beauté et de confort

Ecoute et accompagnement professionnels, perruques médicales remboursées par les caisses-maladie AVS-AI



Sur rendez-vous · Tél. 022 349 08 23
4, route d'Ambilly · 1226 Thônex-Genève
Site: www.institutmargareth.ch

Institut Margareth
Coiffure Beauté Bien-être

Un lieu unique et convivial entièrement dédié aux femmes atteintes dans leur féminité par la perte de leurs cheveux

LAMal (avertissement, restitution des honoraires, amende, exclusion des activités à charge de l'assurance-maladie). Des sanctions pénales ne pouvant en outre pas être exclues, on ne peut que recommander au médecin de renoncer à cette pratique. Au demeurant, si les assureurs-maladie devaient réaliser qu'un nombre significatif de prescriptions d'antibiotiques établies par les médecins concernent en fait des traitements dentaires non pris en charge par l'assurance

obligatoire des soins, ils mettraient certainement en place un contrôle exigeant du médecin des précisions quant à l'indication médicale au traitement, conformément à l'article 57 al. 6 LAMal. Il en résulterait inmanquablement une charge administrative supplémentaire pour le médecin, dont on dit qu'il préfère s'occuper de ses patients...

M^e Philippe Ducor

Jamais sans mes potes! (suite)

L'éditorial du Dr Claude Aubert Jamais sans mes potes, paru dans le dernier numéro de La lettre (mars 2008) et dans lequel l'auteur – dans une situation où les caisses-maladie n'auraient plus l'obligation de contracter – imaginait des médecins forts de leur solidarité à même de faire jouer la concurrence entre les caisses, a suscité la réaction suivante du Dr Yves Guisan, vice-président de la FMH et ancien conseiller national :

Cher Claude,

J'ai lu avec intérêt ta communication «positive» dans la lettre de l'AMG.

Malheureusement les choses ne se passeraient pas comme cela...Le médecin se trouverait seul à négocier son «contrat» avec l'assureur avec l'interdiction à son association professionnelle d'intervenir. Tel est le projet initial du Conseil fédéral. Et si tel était quand

même le cas, il faudrait un appareil administratif monstrueux, tant au niveau des caisses que des sociétés cantonales pour faire face à cette masse de contrats individuels à géométrie variable. Et que ferait le médecin bien seul devant une caisse qui lui dirait «comme cela, sinon pas de contrat avec nous» = pas de boulot? J'ai donc un peu de peine à te suivre. Si l'hypothèse de la «liberté de contracter» devait se réaliser, ce serait ou bien le chaos avec grèves, polémiques, et récupérations politiques, ou bien elle ne serait tout simplement pas réalisée, parce qu'effectivement irréalisable, en dehors de quelques tronches qui se feraient éjecter.... J'ai donc peine à être «positif» face à un tel projet !

Amitiés,

Dr Yves Guisan

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et paratérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

La Fondation Artères souffle sa première bougie

Fruit de la volonté commune des HUG et de la Faculté de médecine de Genève, la Fondation Artères souffle sa première bougie. Sous la présidence de la Pr Claude Le Coultré, 1 800 000 frs ont été récoltés en un an.

Créée en mars 2007, la Fondation Artères se veut un trait d'union entre la communauté genevoise, ses hôpitaux et sa faculté de médecine. Reconnue d'utilité publique, elle a pour mission de contribuer à la qualité des soins et de la recherche à Genève. Dans ce but, elle recherche les fonds nécessaires au financement de projets de recherche (clinique et fondamentale) et d'amélioration du confort des patients.

«Entre dons et promesses de dons, 1 800 000 frs ont été récoltés en un an», se réjouit la Pr Claude le Coultré, ancienne cheffe du service de chirurgie pédiatrique, qui préside le Conseil de fondation. «Cela résulte de l'addition de dizaines de petits et grands gestes qui témoignent de l'extraordinaire générosité de la communauté genevoise». Les fonds reçus vont permettre de financer plusieurs projets en 2008. Parmi eux, la rénovation et l'agrandissement des soins intensifs et intermédiaires de pédiatrie, grâce à un don de la Fondation Inter maritime, un projet de recherche en génétique médicale visant à élucider les causes de retards mentaux inexplicables financé par la Fondation André & Cyprien, ou encore l'achat d'un endoscope intraoculaire pour l'ophtalmologie.

Pour plus d'information sur la Fondation Artères et ses projets www.arteres.org

Fondation Artères, 20 rue Micheli-du-Crest, CH-1205 Genève

T. +41 22 372 56 21 – F. +41 22 781 74 00 – C. contact@arteres.org

Radiologie mobile: où en est Mobirad à Genève?

Il nous a paru intéressant de porter à la connaissance de nos lecteurs le bilan 2007 que Mobirad – ou la radiologie mobile – tire de son expérience pilote à Genève, qui a été menée par le Dr Jean-Charles Piguet.

MOBIRAD a obtenu l'accord de l'OFAS et de la DGS pour exercer ses activités à Genève, sous réserve d'une évaluation destinée à démontrer son utilité publique auprès des personnes à mobilité réduite.¹

En 2007 Mobirad a effectué 261 interventions dans les EMS du canton de Genève, dont 81% de femmes et 84% de patients de plus de 82 ans. 94,6% des interventions auraient été faites même si Mobirad n'existait pas. Cela veut dire que l'efficacité, la rapidité d'intervention, et la disponibilité de Mobirad n'ont engendré que 5,4% de prestation «auto-induite» par ce service.

Cette cohorte d'interventions radiologiques inévitables aurait donc nécessité un transport qui se serait réalisé dans les conditions suivantes: 52% par des ambulances; 19% par une société de transport; 17% par un véhicule de l'établissement; 10% par taxi et 2% par un véhicule privé (famille): donc un transport payant (jusqu'à 700.-CHF) dans 81% des cas.

A ces frais de transport s'ajoutent les **frais de l'accompagnement**, qui aurait été indispensable dans 75% des cas.

L'**indice de satisfaction** est très élevé: tous les questionnaires affirment vouloir continuer à utiliser ce service.

En résumé, grâce au personnel soignant, paramédical ou médical, qui a très vite compris l'intérêt de la démarche aussi bien pour le patient que pour l'équipe soignante, nous pensons avoir pu démontrer l'utilité de MOBIRAD: économique, certes, mais surtout pratique et en confort apporté pour le patient, en facilité et en disponibilité pour l'équipe soignante. Cela sans toutefois produire une demande inutile, qui aurait été liée à la seule facilité d'accès au service MOBIRAD.

Pour en savoir plus sur Mobirad : 022 818 58 68 – info@mobirad.ch – www.mobirad.ch

Annuaire voyous : mieux vaut prévenir que guérir !

Rappel : les médecins et les assistantes sont invités à se montrer très vigilants vis-à-vis des offres d'annuaires douteux que les cabinets peuvent recevoir par courrier ou par fax. Les sociétés qui sévissent sont – notamment : il y en a toujours de nouvelles ! – les suivantes : ANNUAIRE-PRO, INVENTAIRE-PRO, PRINTUS, MEINHAU-SARZT.CH, 88818.CH, www.CH-TELEFON.CH

Faute de pouvoir encore éradiquer juridiquement le problème, les annuaires ne passeront pas, si chacun-e respecte les règles d'or préventives suivantes :

1. Méfiez-vous ! En particulier, ne succombez pas à la tentation des pièges qui vous sont tendus (erreur dans vos nom ou prénom, ou dans votre adresse, ou dans votre spécialité incomplète, etc.) et qui vous incitent à corriger ou compléter et à renvoyer signé le formulaire reçu.
2. Dès réception d'un tel formulaire, le faxer à l'AMG (fax : 022 781 35 71), avertir sans délai le secrétariat de l'AMG (tél. : 022 320 84 20). L'AMG avertira immédiatement tous ses membres par courriel.
3. Ne jamais rien signer : vous avez assez de frais généraux pour ne pas en engager dans des annuaires sans intérêt !

4. A cette fin, rappeler régulièrement les présentes règles à toutes les personnes de votre cabinet et à toute personne nouvellement engagée.

Au cas où vous auriez fauté, voici la conduite à tenir :

1. Dès réception d'une éventuelle première facture, la faxer à l'AMG, qui vous transmettra par courriel le modèle du courrier type à retourner avec votre facture.
2. Si vous recevez un commandement de payer, faites immédiatement opposition : le préposé aux poursuites doit repartir avec votre opposition !
3. S'ils persistent, menacez-les de prendre un avocat : cela suffit parfois pour calmer leurs ardeurs.
4. Si tel n'est pas le cas, prenez un avocat : nous en avons un à vous recommander, dans l'espoir qu'une fois justice soit faite...

Nous n'en sommes hélas pas là, le droit suisse étant toujours aussi démuné face à de telles supercheres.

Paul-Olivier Vallotton

Discours du président de l'AMG le 1^{er} avril 2008

Au nom de tous les médecins genevois, je vous souhaite la bienvenue ici et je vous remercie de vous associer à cette manifestation que nous devons à l'initiative et à la volonté des médecins de famille genevois. Vous êtes médecin de famille, ou spécialiste, assistante médicale, infirmière, physiothérapeute, pharmacien, technicien, administrateur, politicien, peut-être assureur... Vous êtes tous un patient, bien portant ou malade. Vous témoignez par votre présence de votre attachement au médecin de famille et de vos préoccupations pour son avenir.

Je dois vous avouer que ça me fait tout drôle de participer à ce cortège aujourd'hui. Car il y a, jour pour jour, 40 ans que j'ai fait mon baptême de la rue. Dans la fermentation qui précédait mai 68, les collégiens genevois (j'en étais) avaient déserté leurs bancs le 1^{er} avril pour former un grand monôme. Je me souviens d'un *sit-in* sur le pont du Mont-Blanc qui bloquait le tram avant la disparition de la ligne de la «ceinture». Nous ne savions pas vraiment pourquoi nous manifestations. Nous comprenions juste que ça n'allait pas. Aujourd'hui, les médecins de famille se mobilisent parce que ça ne va pas... mais nous savons pourquoi.

Affaiblissement de la formation, menace sur la relation médecin-malade par la suppression du libre choix du patient, pression économique, perte d'attractivité et relève insuffisante.

Nous avons encore la vision du médecin de campagne d'il y a cent ans, personnage central de la communauté, notable du village. A l'époque, le médecin était rare, mais dévoué et respecté même si son efficacité thérapeutique n'avait rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Il observait les effets de la maladie, essayant de comprendre, hélas souvent sans pouvoir en influencer vraiment le cours. La révolution s'est faite au 20^e siècle. Comme un puzzle, les connaissances accumulées depuis l'antiquité ont tout d'un coup révélé, non pas un beau paysage, mais un outil d'une efficacité nouvelle. Alors, les médecins se sont mis à travailler sans relâche à la science de soigner. Voyez-vous, la plupart d'entre nous – il y a de remarquables exceptions – se sont désintéressés de la politique et se sont mis à pédaler, le nez dans le guidon, pour soigner, pour trouver de nouvelles solutions, attaquer des maladies plus complexes.

Nos ancêtres mouraient de maladies infectieuses, de conséquences d'un accident qu'on ne savait pas soigner. Ils ne s'offraient pas le «luxe», si j'ose, de cumuler dans leur vie plusieurs maladies mortelles. Vous connaissez le résultat: il y a de plus en plus de malades parce que les malades vivent longtemps et souvent – c'est le plus important – dans de bonnes conditions. Combien de cancéreux mènent aujourd'hui une vie normale ou presque normale? Combien de séropositifs ont vu s'éloigner le spectre d'une mort inéluctable?

Vous connaissez aussi le défaut: cela a un coût, les dépenses de santé augmentent avec une régularité quasi métronomique. En 50 ans, nous avons passé de 5% du PIB à près de 12%. C'est beaucoup. Mais il faut dire que, en 1939, 40% des dépenses courantes d'un ménage étaient consacrés à l'alimentation contre 11% aujourd'hui. J'entends encore mon père m'expliquer que son principal souci de jeune père était d'arriver à nourrir ses enfants. Les éduquer, les soigner, ça venait après.

Aujourd'hui, l'économie a pris une place centrale dans notre société. Et le jeu préféré consiste à faire de l'argent aussi vite que possible, au risque de rendre le système économique instable comme nous le voyons très concrètement ces jours. Nous ne voulons pas de cela dans le système de santé. La concurrence, et nous la connaissons la concurrence, elle doit nous pousser à faire mieux, être plus précis, plus efficaces. Elle ne doit pas nous décourager en nous poussant à quitter nos cabinets pour être les employés, par exemple des caisses-maladie.

Nous voulons que tous les habitants de ce pays aient accès à des soins de qualité. Sans devoir faire dix téléphones pour obtenir un rendez-vous, sans faire la queue pendant des heures et des heures, sans attendre des mois une intervention. Nous voulons que la relève soit assurée et que

cette relève soit hautement qualifiée. Le médecin de famille, c'est un spécialiste de la globalité, un médecin capable d'aborder tous les problèmes, un médecin à qui on peut tout confier. Il ne soignera pas tout, mais il saura diriger son patient vers le spécialiste adéquat.

Pour que cela fonctionne, il faut des moyens. Et il faut des femmes et des hommes motivés. Les femmes-médecins sont d'ailleurs en passe de devenir plus nombreuses que les hommes. Les grandes mutations qui attendent notre système de santé ne se feront pas sans mal si la seule règle du jeu, c'est d'étouffer, anémier ou étrangler les soignants, que ce soit administrativement ou économiquement. Savez-vous que le prix des consultations n'augmente pas depuis plusieurs dizaines d'années? Evidemment, l'introduction de Tarmed fait que personne ou presque ne s'en rend compte, mais c'est la réalité.

Nous voulons aussi de la franchise. Pas des promesses vagues, pas de coups tordus. De la confiance, parce que c'est le fondement de notre métier. Nous ne voulons pas d'un article constitutionnel, c'est l'objet de la votation du 1^{er} juin, qui ne dit apparemment que de belles choses, mais qui implique très clairement comme cela a été dit à plusieurs reprises au Parlement, la fin du libre choix du médecin. La liberté de contracter, c'est ça. C'est la liberté pour l'assureur de choisir, pas la liberté pour le patient. Et puis, mais notre Conseiller d'Etat pourra en parler mieux que moi, cet article prévoit que l'Etat perdra l'essentiel de son pouvoir sur les hôpitaux publics. Vous pourrez donc vous adresser à Soleure, base de Santésuisse, l'organisme des assureurs, pour rouspéter...

Merci à vous tous. Merci aux médecins de famille, et ne les lâchez pas!

Pierre-Alain Schneider

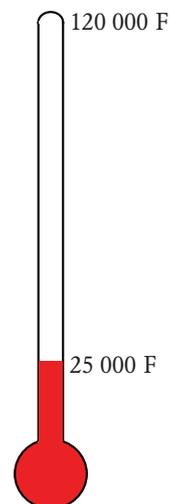
Campagne du 1^{er} juin: l'avenir est votre affaire!

L'enjeu du vote du 1^{er} juin étant déterminant pour l'avenir de la pratique de la médecine dans ce pays, le Conseil de l'AMG a autorisé le Bureau à engager une campagne à hauteur de 120 000 F. Le Conseil fédéral ayant fixé la date de la votation à la fin du mois de janvier, un tel montant n'a bien sûr pas pu être intégré au budget ordinaire de l'AMG, dont l'adoption par l'Assemblée générale date du 19 novembre 2007. D'où l'importance de l'appel financier lancé à chaque médecin au mois de mars: à campagne extraordinaire, contributions extraordinaires! Comme vous le constatez sur le thermomètre ci-contre, à ce jour 25 000 F ont été réunis, grâce aux dons de 121 médecins. Autrement dit, l'AMG cherche encore près de 500 médecins qui accepteraient de verser une contribution extraordinaire volontaire de 200 F en moyenne sur le compte spécial suivant (mention: «campagne 1^{er} juin»):

BCG 1211 Genève 2 – Compte 12-1-2
En faveur de
CH07 0078 8000 E323 6219 1
AMG
Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève

Et l'AMG, c'est chacun-e d'entre vous: aidez-vous donc vous-même!

Paul-Olivier Vallotton



Manifestation

Guggenmusik en tête, les médecins genevois ont manifesté dignement dans les rue de Genève le 1^{er} avril, militant pour l'avenir de la médecine de famille, pour des formations de qualité et des conditions attrayantes pour les jeunes médecins trop peu nombreux à prendre la relève dans cette spécialité astreignante, mais variée et gratifiante. Ils étaient largement plus de cinq cents à défilé de l'Hôtel-de-ville jusqu'à Uni Mail, un ballon à la main marqué «Ne lâchez pas... votre médecin».



Un cortège de 500 médecins (7)



Les médias télévisuels sont au rendez-vous...



Docteur Blog!



du 1^{er} avril 2008



s (700 personnes) au rond-point de Plainpalais.



Indeed!



Heureux!

Le comité du GGMO (Groupe Genevois des Médecins Omnipraticiens) désire remercier chaleureusement et de tout cœur: les spécialistes; les collègues qui ont participé aux «portes ouvertes», l'AMG et toutes les personnes présentes au cortège, pour leur soutien sous toutes ses formes qui a permis la visibilité de cet événement d'importance et son déroulement dans une joyeuse ambiance. Nous devons poursuivre de la même manière, c'est-à-dire unis autour des valeurs fondamentales qui nous sont communes.

Candidatures

Les candidatures qui suivent ont été acceptées par le Conseil de l'AMG, après réception du préavis du groupe de spécialistes concerné (art. 19, al. 4 des statuts).

A la teneur de l'article 19, al. 7, dix membres actifs ou honoraires peuvent demander, dans un délai de dix jours à dater de sa publication dans *La lettre de l'AMG*, la soumission d'une candidature au vote d'une Assemblée générale. Si tel n'est pas le cas, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans (art. 19, al. 6).

Dr Vincent BAERISWYL
Hôpital de la Tour
Av. J.-D. Maillard 3
1217 Meyrin
Né en 1973, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1998
FMH en anesthésiologie

Après des études de médecine à Genève, il a suivi une formation spécialisée en anesthésiologie au sein des HUG. Spécialiste FMH depuis 2004, il souhaite s'installer en pratique privée.

Dr Andrea FERRETTI
Clinique Rive Droite
Rue de Lausanne 65
1202 Genève
Né en 1963, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1990
FMH en anesthésiologie et réanimation

Il obtient son examen de spécialité en anesthésiologie et réanimation à Bâle en 1997. Plusieurs stages et expériences à l'étranger. Travaille dans le secteur de la chirurgie ambulatoire.

Dr Ochine KARAPETIAN
Avenue Blanc 46
1202 Genève
Né en 1952, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1984
FMH en médecine générale

Après ses études à l'Université de Genève, il effectue sa formation post-graduée en Suisse et aux USA (Université de Yale). En parallèle à la pratique de la médecine, et sous l'impulsion originelle du Prof. L. ORCI, il a travaillé et publié dans différents domaines de la recherche fondamentale, allant de la régulation

du trafic intracellulaire à l'infection et la vaccinologie rétro-virales. Après dix ans d'activité comme médecin-urgentiste, il va ouvrir le Centre Médical de Sécheron à l'avenue Blanc 46, 1202 Genève.

Dr Emmanuel RAAD
Rue de Chantepoulet 10
1201 Genève
Né en 1972, nationalité française
Diplôme de médecin en 1998
FMH en chirurgie

Diplômé du titre de Docteur en Médecine en 1998 à l'Université libre de Bruxelles (ULB), il entreprend son post-graduat en chirurgie générale dans les hôpitaux de Bruxelles où il acquiert ses compétences en laparoscopie. Il termine sa formation à Montpellier pour parfaire notamment la chirurgie colorectale laparoscopique. Ancien chef de clinique en chirurgie digestive et oncologique des hôpitaux de Montpellier-Nîmes, il a été chargé d'enseignement à la faculté de médecine de Nîmes. Actuel spécialiste FMH en chirurgie, il est installé en ville de Genève depuis janvier 2008.

Dr Alejandra SEITE
Née en 1966, nationalité allemande
Diplôme de médecin en 1997
FMH en anesthésiologie et réanimation

Après une formation d'infirmière, elle a fait des études de médecine à Düsseldorf (Allemagne) et obtenu son diplôme en 1997. Elle a suivi la formation d'anesthésiologie aux HUG, qu'elle a quittés en 2005 pour travailler comme spécialiste FMH en clinique à Genève.

Candidatures (suite)

Dr Barbara SPAHN
Née en 1963, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1990
FMH en ophtalmologie et ophtalmo-chirurgie

Formée à Lausanne avec obtention de son diplôme de médecine en 1990. Elle a ensuite fait le début de

sa formation en ophtalmologie, puis s'est spécialisée en chirurgie oculo-palpébrale et reconstructive à Paris à la Fondation Rothschild chez le Dr Morax. De retour en Suisse, elle a été médecin associé à l'Hôpital Jules-Gonin et en 2003 s'est installée à son compte.

Mutations

Décès

Nous avons le regret de vous annoncer le décès du Dr Bénédicte MEISSER en date du 8 mars 2008, du Dr Jean-Robert CHAPUIS en date du 11 mars 2008 et du Dr Pierre-André LUISIER en date du 2 avril 2008.

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 19, al. 6):

Tatiana JAKOVLJEVIC SIMMINS dès le 28.03.2008
Amina ABDELMOUMENE dès le 28.03.2008
Marc André BAGNOUD dès le 28.03.2008
Ismail BENNANI dès le 28.03.2008
Irène BONADA dès le 28.03.2008
Andrei CICOTTI dès le 28.03.2008
Isabelle DAENIKER dès le 28.03.2008
Alessandro DIANA dès le 28.03.2008
Chahrokh ELAHI dès le 28.03.2008
Pascal FAVRE dès le 28.03.2008
Martin KAMMERER dès le 28.03.2008
Françoise NARRING dès le 28.03.2008
Moïra NIKLAUS PHILIPPIN dès le 28.03.2008
Maria ROSU dès le 28.03.2008
Karin SUTTER dès le 28.03.2008
Xavier TENORIO dès le 28.03.2008
Jaroslava TOMAN CHARBONNET dès le 28.03.2008
Hasan YILMAZ dès le 28.03.2008

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, plus de cotisation, voix consultative à l'assemblée générale, art. 19, al. 9):

Dr Michèle JOTTERAND dès le 1.03.2008.
Dr Anne STALDER dès le 1.05.2008.

Mutations (suite)

Membres honoraires (65 ans et plus de 30 ans d'affiliation, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite, mêmes droits que les membres actifs jusqu'à cessation de leur activité professionnelle, art. 19, al. 10):

Dr Pierre COMTE dès le 30.03.2008

Membres en congé (demande faite au moins 3 mois avant la cessation provisoire d'activité, art. 19, al. 13):

Dr Françoise SALAMONI dès le 1 juin 2008.

Démissions (délai de 6 mois avant la fin de l'exercice administratif, dérogation possible pour des cas particuliers, le membre démissionnaire reste tenu à ses obligations envers l'AMG jusqu'à la date effective de sa démission, art. 21):

Dr Pascaline COULON DENOGENT dès le 30.06.2008.

Dr Dominique HAUSSER dès le 31.12.2008

GFP GFP médiconsul Romandis S.à.r.l.
 Votre conseiller en assurances
 indépendant depuis plus de 20 ans

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Ouverture d'un cabinet médical
- Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification financière
- Organisation de séminaire

Siège principal :
 21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
 Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :
 4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
 Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59
 www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

6/93

Association
 des
 Médecins
 de Genève

**MEDECINS
 URGENCES**
 à domicile
 7 jours sur 7
 7h - 23h
022 322 20 20

**PHARMACIE
 DE LA
 TOUR**

Grand-Saconnex
www.automedication.ch

- location matériel médical
- livraison gratuite

Commandes
022 798 10 90
 Fax 022 798 12 36
tour.ge@ovan.ch

Petites annonces

Locaux à partager

Locaux à partager, au Petit-Lancy, cabinet de psychiatrie, disponibles quatre demi-journées par semaine.

Contacteur :

- par téléphone au 022 793 01 00

Psychologue-psychothérapeute FSP

avec droit de pratique indépendant, ayant terminé sa formation de psychothérapeute, avec 6 ans d'expérience en psychothérapie cherche médecin-psychiatre installé pour travailler en délégation et/ou partage de cabinet à temps partiel.

Langues: français, anglais, allemand, portugais
Intéressée par la problématique de la migration, thérapie familiale, spécialisation en thérapie de l'enfant et de l'adolescent. Etudie toute offre.

Contacteur :

- par téléphone au 076 495 05 19

- par email jazzoba@gmail.com

Cherche psychothérapie déléguée

Psychologue clinicienne (droit de pratique indépendant), en cours de formation en psychothérapie, cherche place à temps partiel de diagnostique/psychothérapie déléguée chez un/e psychiatre sur Genève ou la Côte

Contacteur :

- par téléphone au 078 852 40 42

Cherche à louer

Cabinet médical de médecine interne, à titre individuel ou à partager avec une autre spécialité, à partir de fin 2008 ou début 2009, quartier Champel, Florissant, Athénée ou toute autre localisation rive gauche

Contacteur :

- par téléphone au 076 387 28 16 ou 079 213 56 44

Info pratique

Vous avez besoin de cartes de donneurs pour votre salle d'attente ?

Commandez-les :

Téléphone gratuit: 0800 570 234

info@swisstransplant.org

www.swisstransplant.org



LA COMMUNICATION QUI VOUS RESSEMBLE

MedDesign
MedHosting
Medacom

Création de sites
Hébergement
Réalizations en communication

Ctésias SA
Grand-Rue 38
2034 Peseux

tel: 032 732 15 60
fax: 032 732 15 49
courriel: info@ctesias.ch
site: www.ctesias.ch

dés CHF 330.-

A vos agendas!



«Autour des examens d'embauche»

Jeudi 15 mai 2008 de 8h30 à 12h30
 Auditoire Marcel-Jenny, Hôpital universitaire de Genève
 Rue Micheli-du-Crest 24 – 1205 Genève



Entrée en vigueur de la loi sur les tests génétiques, polémiques relatives aux tests sanguins lors d'examens médicaux d'embauche comme au dépistage de drogues, check-up: autant de thèmes qui nécessitent une mise au point rigoureuse. Une mise au point utile aussi bien pour la pratique des personnels de santé que pour celle des acteurs du monde du travail.

Ce colloque est crédité de 4 unités de formation continue par la Société suisse de médecine du travail (SSMT) et l'AMG.

Programme:

- 8h30 **Accueil, mot de bienvenue**
M. Michel Gisler, Directeur OCIRT
- 8h40 **Médecine au travail: comment gérer les conflits d'intérêts?**
Pr Alexandre Mauron, Institut d'éthique biomédicale
- 9h00 **Discussion**
- 9h05 **Examen d'embauche: ce que le docteur peut faire et peut dire**
M^e Philippe Ducor, avocat et médecin, Faculté de droit
- 9h35 **Discussion**
- 9h45 **Pause café**
- 10h15 **Tests génétiques, mythes et réalités**
Dr Romano La Harpe, Institut de médecine légale, Unité de médecine forensique
- 10h45 **Discussion**
- 10h50 **Examen d'embauche: attentes d'un employeur**
M. Pierre Ançay, membre de la direction générale et chef RH du Réseau Santé Valais
Hôpital du Valais
- 11h20 **Discussion**
- 11h30 **Examen d'embauche = check-up?**
Dr Marc-André Raetzo, médecin interniste et pneumologue
- 12h00 **Discussion**
- 12h15 **Synthèse et conclusions**
Dr Pierre-Alain Schneider, président de l'AMG
- 12h30 **Fin du colloque**

Frais d'inscription: Fr. 60.- (TVA comprise) **Délai d'inscription:** 30 avril 2008

Pour tous renseignements:

Association des Médecins du canton de Genève
 Rue Micheli-du-Crest 12 – 1205 Genève
 Tél. 022 708 00 20 – Fax : 022 781 35 71 – Email : info@amge.ch

A vos agendas! (suite)

Formation continue 2007 – 2008 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

ORL / Allergologie

Organisation et renseignements : Dr Ph. Eigenmann, Hôpital des Enfants, HUG, Genève
Tél. 022 372 45 31

Technique d'audiologie infantile - Dr J. Cherpillod

Mardi 6.5.2008 8h – 9h • Auditoire 2 Auguste-Tissot – BH8 – Chuv

C'est rouge et ça gratte, mais ce n'est pas une allergie ! Alors quoi ? – Dr Ph. Eigenmann

Mardi 6.5.2008 9h – 10h • Nouvel auditoire de pédiatrie – 2^e étage – HUG



Les lundis de l'image 2008

Lundis 19 et 26 mai 2008 de 12h15 à 13h00
HUG Salle de colloques 3 (7A-P-795) étage P – aile Jura

Lundi 19 mai – Optimisation des doses et de la qualité des images du CT chez l'enfant – Dr T. Zand

Lundi 26 mai – IRM cardiaque expérimentale – Dr J.-L. Daire et Mme K. Montet-About



«La famille contemporaine: Evaluation psychologique des facteurs de risque et de protection»

Mardi 20 mai 2008 de 18h30 à 20h00 – Auditoire Louis-Jeantet – route de Florissant 77 – Genève

Prof. Nicolas FAVEZ, professeur de psychologie clinique à l'Université de Genève.

Conférence organisée par l'Association genevoise de thérapie familiales

Pour plus de renseignements : www.agtf.ch

Tests de grossesse 20mUI/ml !

- Prélude (format cassette) : 61,25 CHF TTC/25 tests (2,45 CHF/test)
- Rapid HCG (stylo) : 80.- CHF TTC/25 tests (3,20 CHF/test)

-15% par commande de 10 boîtes !!!
(pour toute commande avant le 30.6.2008 avec la mention "TG08")

CaduMed

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
Info @cadumed.ch

A vos agendas! (suite)

**Séminaire pour médecins de premier recours
du 26 septembre 2008 au 15 mai 2009 - 5 jours**

**Sensibilisation aux problèmes de couple et de famille
dans la consultation médicale courante 2008-2009**

Programme de formation partielle post-graduée reconnue par l'Académie de médecine psychosomatique et psychosociale AMPP (60 crédits)

Délai d'inscription: 15.06.2008

Demande d'inscription avec lettre de motivation et CV sont à envoyer à:
Dr Bernard GALLAY
Rue du XXXI-Décembre 69 – 1207 Genève
Tél. 022 700 14 10 – Fax 022 700 14 19
E-mail: bgallay@geneva-link.ch
Institut de la Famille – Genève – fondation www.fi-g.org



24^e RENCONTRE CARDIOLOGIQUE FRANCO-SUISSE DE LA TOUR

Jeudi 18 septembre 2008 au Ramada Park Hotel à Cointrin

Cette réunion scientifique est destinée aux cardiologues, internistes et généralistes de Suisse romande et de France voisine et est accréditée de 6 unités de formation continue en médecine interne et en médecine générale ainsi qu'une validation par la Société suisse de cardiologie (6.5 heures, catégorie 1A)

Renseignements:
Dr Marc ZIMMERMANN
e-mail: zimmermann.family@bluewin.ch



La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 320 84 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
19 mai 2008**

**Délai rédactionnel :
28 avril 2008**